



GT "Télétravail"

Le 26 juin 2017

Présidé par M. SOLER (Secrétaire Général Adjoint) en présence de Mme ANDRE (chef RH)
L'alliance CFTC-CGC est représentée par Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH

Suite à l'afflux des demandes, 146 dont 5 en région et 2 à Volx, la direction a souhaité revenir sur certains points de l'arrêté du 20 janvier 2017 et sur la note de service du 17 mars 2017. Il est manifeste que l'administration freine pour la mise en place du télétravail à FranceAgriMer.

Vos représentants ont manifesté, lors de ce groupe de travail, leur désaccord avec la nouvelle décision en préparation qui sera présentée à vos élus lors du prochain Comité Technique de l'Etablissement.

L'alliance CFTC-CGC estime que c'est un recul par rapport aux textes relatifs aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail (décret 2016-151 du 11 février 2016 pour la Fonction Publique, Arrêté du 20 janvier 2017 et la Note de Service 2017-06 du 17 mars 2017 pour FranceAgriMer.

Vos représentants :

- ✓ Pour la CFTC : Catherine ERNOULT-TOMASSO, 01 73 30 31 18
(catherine.tomasso@franceagrimer.fr) et Christine KLICH 01 73 30 27 06
(christine.klich@franceagrimer.fr)
- ✓ Pour la CGC : Bernard LELLOUCHE, 05 55 12 90 33 (bernard.lellouche@franceagrimer.fr)